

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 055-9392/20/CM

■ Approbation du bilan de clôture et du quitus donné au mandataire pour l'opération de sauvegarde et de mise en valeur des espaces naturels de son Territoire ayant servi de Centre d'Enfouissement de Déchets Ménagers

MET 20/16808/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'opération de sauvegarde et de mise en valeur des espaces naturels de son territoire ayant servi de centre d'enfouissement de déchets ménagers, la Communauté du Pays d'Aix, devenue depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'est engagée dans la requalification des décharges brutes identifiées dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, au nombre de 16.

Afin de répondre à ses obligations, la Communauté du Pays d'Aix avait établi un plan d'actions ayant déjà permis en 2009 la requalification des 4 décharges situées sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Monts Auréliens Sainte Victoire, sur les 16 identifiées.

Le programme de poursuite d'actions, permettant de résorber l'impact des décharges qui restaient à requalifier (12 au total), a fait l'objet de la délibération 2009_B394 du Bureau communautaire du 23 octobre 2009.

Le financement de ce plan d'action, assuré par l'Autorisation de Programme n°2005/6, a été amendé des montants nécessaires par la délibération 2009_A251 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2009.

La compétence "requalification des décharges brutes", portée par la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1^{er} janvier 2003 s'inscrivait entièrement dans une logique d'opérations d'aménagement en vue de restaurer des parties significatives des territoires communaux et de lutter contre l'insalubrité.

Dans cette optique, il avait été décidé de confier à la SPLA "Pays d'Aix Territoires" la réalisation de ce plan d'actions, qui a été créé par délibération 2009-A153 du 23 octobre 2009, afin de répondre à ce genre de besoin.

Par la suite, la mise en œuvre de cette convention a permis d'achever en 2019 les travaux sur l'ensemble des sites d'enfouissement qui avaient été listés à savoir :

- Meyrargues,
- Pertuis et Le Puy-Sainte-Réparate,
- Equilles,
- Saint-Paul-lez-Durance, La Roque d'Anthéron, Peyrolles-en-Provence, et Jouques,
- Lambesc et Simiane-Collongue,
- Vitrolles et Saint-Cannat.

C'est pourquoi il convient, conformément à l'article 8.05 de la convention, de valider le bilan général technique et financier qui donnera lieu à la régularisation du solde des comptes financiers entre les parties et permettra d'en établir le quitus

Depuis avril 2019, les travaux sont achevés et les délais de garantie de parfait achèvement des ouvrages réalisés sont aujourd'hui expirés.

L'enveloppe globale affectée à cette opération initialement de 4.510.000€ TTC a été augmentée à 5.073.750€ TTC par avenant du 22 décembre 2015 suite à une nouvelle définition du programme des

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

travaux sur la décharge de Vitrolles. En effet, cette dernière étant adossée à un crassier, il devenait nécessaire de prendre en compte les aspects hydrauliques de l'ensemble des 2 sites, complexifiant ainsi la teneur des travaux à réaliser. De même, la rémunération du mandataire initialement fixée à 193.000€TTC est passée à 217.125€ TTC.

Le 17 septembre 2019, la SPLA a fait parvenir le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Métropole de 97 794,28 € TTC, non encaissé à ce jour.

Le décompte général définitif de cette opération est établi comme suit :

Montant de l'enveloppe financière prévue à la convention :	5 073 750 € TTC
Montant de la rémunération versée à la SPLA:	217 125 € TTC
Montant total de l'opération	5 290 875 € TTC
<u>Recettes :</u>	
Acomptes de la CPA :	5 219 791,01 € TTC
Produits financiers de la SPLA :	91 801,43 € TTC
Total des recettes :	5 311 592,44 € TTC
<u>Dépenses définitives :</u>	
Etudes :	38 087,10 € TTC
Travaux :	4 557 063,12 € TTC
Honoraires (géomètre, maîtrise d'oeuvre, CSPS) :	368 214,33 € TTC
Frais divers (publicité, reprographie) :	28 213,52 € TTC
Rémunération de la SPLA:	217 125,00 € TTC
Total des dépenses définitives :	5 208 703,07 € TTC
Solde disponible de la SPLA:	102 889,37€ TTC
Solde de l'opération :	102 889,37 € TTC

Par ailleurs, la SPLA, conformément aux dispositions de l'article 13 de la convention, a sollicité le quitus pour l'exécution complète de sa mission.

Il est donc proposé aujourd'hui de délivrer quitus à la SPLA pour cette opération et d'émettre un titre de recette à hauteur du solde calculé, soit 102 889,37 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_B380 du Bureau communautaire de la CPA du 22 juillet 2010 approuvant le conventionnement d'aménagement avec la SPLA ;
- La délibération n°2015_B761 du Bureau communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 portant approbation de l'avenant n°1 ;
- La délibération n°DEA 007-1264/16/BM du Bureau de la Métropole en date du 15 décembre 2016 portant approbation de l'avenant n°2 ;

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2021

- La délibération 2019_CT2_679 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 décembre 2019 portant approbation du bilan général technique et financier de la convention.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'établir le quitus financier de l'opération.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de clôture de la convention avec la SPLA pour l'opération ayant pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des espaces naturels de son territoire ayant servi de centre d'enfouissement de déchets ménagers, sur la base du bilan financier présenté.

Article 2 :

Le quitus est donné à la SPLA pour l'exécution de la convention visée dans l'exposé qui précède.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées sur le Budget Principal 01, en section d'Investissement, Chapitre 23, Nature 2318, fonction 7213, opération RI144.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN